

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU CENTRE DES LOISIRS

ORGANISME COMMUNAUTAIRE :

PARTICULIER :

DATE D'UTILISATION : Cliquez ici pour entrer une date.

ORGANISME (S'IL Y A LIEU) : Cliquez ici pour entrer du texte.

NOMBRE DE LOCATION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER : Cliquez ici pour entrer du texte.

NOM DU RESPONSABLE : Cliquez ici pour entrer du texte.

RAISON DE LA LOCATION : Cliquez ici pour entrer du texte.

COÛT SANS PRÉPARATION DE REPAS : Choisissez un élément.

COÛT AVEC PRÉPARATION DE REPAS : Choisissez un élément.

PLUS MATÉRIEL (S'IL Y A LIEU) : Choisissez un élément.

TOTAL : Cliquez ici pour entrer du texte.

PAYÉ : Oui Non

CONDITIONS D'UTILISATION :

Le coût de l'utilisation du Centre des Loisirs doit être payé lors de la remise du protocole d'entente signé. Le responsable de la location s'engage à vider toutes les ordures dans des sacs étanches à l'intérieur du bac vert prévu à cet effet à l'extérieur. Vaisselle et ustensiles utilisés, s'il y a lieu, devront être lavés. Toutes les tables et les chaises utilisées devront être nettoyées et remises à leur place. Le responsable s'engage également à avvertir le concierge à la fin de la période de location pour une inspection finale avant la remise des clés (s'il y a lieu). Un permis est obligatoire pour vendre de l'alcool.

SIGNATURE : _____

DATE : _____



TARIFICATION

CONCERNANT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Tous les organismes communautaires de Métis-sur-Mer bénéficient de trois locations gratuites par an débutant au premier janvier de chaque année.

Advenant que leurs trois locations gratuites soient épuisées, les organismes communautaires seront facturés comme suit :

SANS REPAS : 56.53 \$ + TAXES = 65.00 \$

AVEC REPAS : 73.93 \$ + TAXES = 85.00 \$

Aucun frais supplémentaire pour l'utilisation du système de son et/ou du projecteur et de l'écran.

CONCERNANT LES PARTICULIERS

Le coût de la location pour les particuliers est :

86.98 \$ + TAXES = 100.00 \$

Protocole donné au concierge :

Mise à jour : 18-07-06